

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 06 mai 2025

Délibération n° 032-2025

Point 06.12

Point 06.12. de l'ordre du jour

Désignation d'un représentant de la CFVU pour le conseil d'orientation du Service de formation continue (SFC)

Expose des motifs

Les statuts du SFC, adoptés en CA le 10 février 2009, prévoient à l'article 5 la composition de son conseil d'orientation. La directrice du SFC présente à ce conseil le rapport annuel d'activité, les propositions d'orientations stratégiques, le budget et les propositions de modification des statuts.

Le conseil est réuni une ou deux fois par an.

Parmi les membres élus ou désignés figure un représentant de la CFVU.

La CFVU est donc sollicitée pour la désignation d'un représentant élu issu des collèges A, B ou BIATSS.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi ou animé une formation au SFC pour être élu mais c'est une expérience intéressante pour siéger à ce conseil. En règle générale, il est préférable que ce soit un enseignant, puisque ce sont les enseignants et enseignants-chercheurs qui animent les actions de formation du SFC.

Les statuts prévoient également qu'un représentant des stagiaires de formation continue, désigné par ailleurs, fasse partie du conseil.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg désigne **Bertrand Rose** pour représenter la CFVU au sein du conseil d'orientation du SFC.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	38
Nombre de voix pour	38
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Service formation continue

Fait à Strasbourg, le 07 mai 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions

Christophe de Casteljau